



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
LIMITEE

E/CN.17/IPF/1996/L.1  
20 mars 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Groupe intergouvernemental spécial  
à composition non limitée sur les forêts  
Deuxième session  
11-22 mars 1996  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE SPECIAL SUR LES TRAVAUX  
DE SA DEUXIEME SESSION

Chapitre

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts (Commission du développement durable) a tenu sa deuxième session du 11 au 22 mars 1996, conformément à la décision 1995/226 du Conseil économique et social. Le Groupe a tenu ... séances (1ère à ... séances).
2. La session a été ouverte par le Coprésident, M. N.R. Krishnan (Inde).
3. Le Directeur de la division du développement durable a fait une déclaration liminaire.

B. Election du Bureau

4. A sa première séance, le 11 mars 1996, le Groupe a élu M. Manuel Rodriguez (Colombie) au poste vacant de vice-président.
5. Le Bureau du Groupe se composait des membres suivants :

Coprésidents :	M. Martin Holdgate (Royaume-Uni)
	M. N.R. Krishnan (Inde)
Vice-Présidents :	M. Juste Boussienguet (Gabon)
	M. Anatoliy I. Pisarenko (Fédération de Russie)
	M. Manuel Rodriguez (Colombie)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

5. A sa première séance, le 11 mars 1996, le Groupe a adopté l'ordre du jour provisoire qui figurait dans le document E/CN.17/IPF/1996/1, ainsi conçu :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Application aux niveaux national et international des décisions relatives aux forêts issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris l'examen des articulations sectorielles et intersectorielles.
3. Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques.
4. Recherche scientifique, évaluation des ressources forestières et définition de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts.
5. Commerce et environnement relativement aux produits et services forestiers.
6. Organisations internationales et institutions et instruments multilatéraux, y compris les mécanismes juridiques appropriés.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe sur sa deuxième session.

6. A la même séance, le Groupe a approuvé l'organisation de ses travaux.

D. Liste des participants

7. [Une liste des participants sera incluse dans le rapport final]

E. Documents de travail

8. Le Groupe était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.2 : Causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts

(E/CN.17/IPF/1996/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.4 : Ecosystèmes fragiles touchés par la sécheresse et impact de la pollution atmosphérique sur les forêts (E/CN.17/IPF/1996/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.5 : Besoins et exigences des pays à faible couvert forestier (E/CN.17/IPF/1996/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme II : (E/CN.17/IPF/1996/5);

e) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme III.1 a) :  
Evaluation des multiples avantages de tous les types de forêts

(E/CN.17/IPF/1996/6);

f) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme III.1 b) :  
Méthodes à utiliser en vue d'une évaluation appropriée des multiples avantages

des forêts (E/CN.17/IPF/1996/7);

g) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.1 :  
Progrès accomplis dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans  
d'aménagement du territoire (E/CN.17/IPF/1996/8);

h) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme I.3 :  
Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts (E/CN.17/IPF/1996/9  
et Corr.1);

i) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme III.2 :  
Critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts

(E/CN.17/IPF/1996/10);

j) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme IV :

(E/CN.17/IPF/1996/11);

k) Rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme V.1 :

(E/CN.17/IPF/1996/12).

-----